

**PROJET PILOTE
D'AIDE À LA CLASSE**

Nous sommes là pour vous!

Septembre 2023



iStock

PROJET PILOTE D'AIDE À LA CLASSE

Ce que vous devez savoir

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et des fédérations du secteur scolaire¹ ont accueilli favorablement ce projet pilote, puisqu'il propose d'explorer de nouvelles voies de collaboration dans le but de favoriser la réussite éducative des élèves.

Il vise à redonner du temps d'enseignement aux enseignantes et enseignants, tout en mettant à profit la diversité des compétences du personnel de soutien.

La Centrale et les fédérations ont apporté leur contribution à la réflexion du ministère afin que le projet réponde le mieux possible aux besoins que vous avez exprimés en matière d'aide et de soutien, et ce, dans le respect de la convention collective des enseignantes et des enseignants et des plans de classification du personnel de soutien.

Participer à un tel projet comporte son lot de défis, que ce soit sur le plan de la collaboration, du respect des rôles et des responsabilités de chacune et chacun, des liens hiérarchiques ou du respect des frontières de tâches. Voici donc des informations utiles afin d'y voir plus clair.



Le rôle de l'aide à la classe

Le rôle de l'aide à la classe est d'accompagner les élèves, d'aider les enseignantes et enseignants, y compris les spécialistes, dans les tâches non pédagogiques et d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves dans leur vie scolaire.

L'aide à la classe doit s'ajouter aux services de soutien et aux services professionnels présents dans l'école, et non les remplacer ni compenser un manque de services aux élèves en difficulté ou avec des besoins particuliers.

L'aide doit être apportée à la classe ou auprès d'un groupe d'élèves de cette classe, et non à une ou un élève en particulier ni à l'ensemble de l'école.

L'aide à la classe fait partie de l'équipe-école à part entière, et son rôle doit être reconnu et respecté.

Les tâches de l'aide à la classe

Le ministère a proposé une liste de tâches pouvant être réalisées par l'aide à la classe. Il est important que le rôle de cette personne soit clairement expliqué à toute l'équipe-école.

Tâches liées à la sécurité des élèves

- Accompagner et surveiller les élèves dans les périodes d'accueil et de déplacement, au besoin
- Assurer l'encadrement et la sécurité des élèves, conformément aux règles de conduite et aux mesures de sécurité (par exemple : prodiguer les premiers soins)

Tâches liées au bon fonctionnement de la classe

- Aider au respect des consignes : au besoin, intervenir auprès des élèves pour faire respecter les règles de classe ou de vie
- Apporter un soutien aux élèves en assurant un climat et un environnement propices aux apprentissages et à la réalisation des travaux scolaires

Tâches liées au bien-être des élèves

- Contribuer à des suivis simples auprès des élèves lors des retours en classe
- Aider au développement de l'autonomie des élèves (par exemple : aider au moment de l'habillage et du déshabillage, contribuer à la gestion du matériel des élèves, dont les objets, les vêtements et le matériel scolaire)

¹ La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ).

Tâches liées au travail scolaire des élèves

- Aider les élèves à s'installer dans la classe et à se préparer à se mettre au travail
- Répondre à des questions simples dans le respect des consignes données à l'élève par l'enseignante ou l'enseignant
- Apporter un soutien à certains élèves pour des besoins spécifiques simples (par exemple : surveiller et assister une ou un élève lors de la réalisation d'une évaluation)

Tâches liées à la vie de classe

- Assister l'enseignante ou l'enseignant dans l'accomplissement de certaines tâches administratives (par exemple : la prise des présences)
- Contribuer à assurer l'ordre et la propreté de la classe ainsi que l'entretien du matériel
- Collaborer à la préparation et à l'affichage de matériel varié (par exemple : plastification)
- Collaborer à l'organisation d'évènements, d'activités et de sorties éducatives (par exemple : fête de la rentrée, sortie au musée)

Tâche liée aux rencontres

- Assister aux rencontres d'information à l'intention des parents, au besoin

Ces tâches ne constituent pas une liste exhaustive, mais elles sont un bon point de repère puisqu'elles respectent les frontières de tâches de chacune et chacun.

Il est essentiel que les frontières de tâches soient respectées. La description des tâches de l'aide à la classe doit être claire, facile d'accès et bien expliquée à toute l'équipe-école. Un suivi devrait être réalisé en cours d'année afin de s'assurer que les frontières de tâches continuent d'être respectées.

Le financement et les heures attribuées

Chaque école s'est vu attribuer une allocation correspondant à deux équivalents temps plein basée sur le salaire d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde afin de rémunérer les heures attribuées à l'aide à la classe.



Les équipes-écoles peuvent décider d'attribuer ce montant à plus d'une ressource ayant déjà un poste dans l'établissement scolaire, en respect du nombre d'heures maximal convenu pour un équivalent temps plein. Par exemple, une école pourrait décider de consacrer une ressource à temps plein dans deux classes différentes ou quatre ressources à mi-temps dans quatre classes différentes, etc.

Cependant, l'expérience vécue au cours de l'année 2022-2023 tend à démontrer que le fait d'intervenir dans un nombre limité de classes semble être plus porteur autant pour les enseignantes et enseignants que pour les aides à la classe et les élèves. Il est préférable d'éviter le « saupoudrage » des heures et d'offrir plutôt un nombre d'heures notables.

L'allocation du ministère est exclusivement réservée à l'aide à la classe et aux tâches liées à cette nouvelle fonction.

Des liens à clarifier et à tisser

La supervision de la personne assumant la fonction d'aide à la classe relève de la direction d'école. L'enseignante ou l'enseignant n'a pas la charge de supervision ou d'encadrement de l'aide à la classe, et l'aide à la classe n'est pas subordonnée à l'enseignante ou l'enseignant.

Une bonne communication est un élément déterminant dans l'établissement d'une relation fructueuse entre l'enseignante ou l'enseignant et l'aide à la classe.

Le lien qui unit l'enseignante ou l'enseignant à l'aide à la classe en est un de collaboration.



La concertation et l'accompagnement

Avoir du temps de concertation est un besoin qu'autant les enseignantes et enseignants que les aides à la classe ont exprimé à maintes reprises au cours de l'année 2022-2023.

Or, aucune disposition particulière n'est prévue à cet effet, même si la CSQ et les fédérations ont insisté sur ce point auprès du ministère. Toutefois, rien n'empêche de déterminer de tels moments à l'intérieur des heures allouées pour l'aide à la classe. Le soutien de la direction à ce chapitre peut se révéler précieux.

Un accompagnement de la direction, dès les premiers instants et tout au long du projet, est aussi une condition favorable à son succès. Lorsque la direction assume un rôle actif, par exemple en donnant des directives claires, en expliquant les tâches pouvant être réalisées par l'aide à la classe, en faisant des suivis réguliers, il semble que les aides à la classe apprécient davantage leur expérience. N'hésitez pas à faire appel à votre direction d'école.

Temps de concertation et accompagnement sont deux conditions de succès du projet d'aide à la classe.

Nous sommes là pour vous!

Nous vous assurons que la mise en place du projet pilote sur le terrain sera suivie de près et que nous effectuerons une vigie en collaboration avec votre syndicat local.

De plus, nous nous assurerons que l'information relative au projet pilote se rende jusqu'à vous et que votre voix est portée auprès du ministre de l'Éducation.

Il est possible que votre syndicat vous contacte au cours de l'année pour recueillir des informations pouvant nous être utiles pour faire les représentations nécessaires.

Contactez votre syndicat local!

Vous avez des questions, vous rencontrez des difficultés ou vous désirez faire part de vos commentaires? N'hésitez pas à contacter votre syndicat local.

